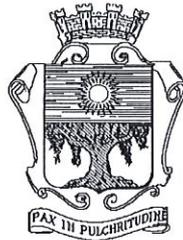




DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2019 – RAPPORT SUR LE DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance Publique Ordinaire du 7 MARS 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALEI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carole LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à Mme Catherine LEGROS, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 février 2019



III – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2019 – RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations budgétaires pour cette année 2019 en s'exprimant ainsi :

« Ce débat d'orientation budgétaire, dernier de la mandature, nous conduit à l'heure du bilan des réalisations effectuées, de celles à venir, mais aussi bilan d'une continuité d'une action publique que nous avons débutée ensemble en 2014.

Ce rapport sur les orientations budgétaires prévu à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales est synonyme d'état des lieux et de poursuite de la stratégie de développement à mettre en œuvre.

Ce débat d'orientation budgétaire prend en considération le transfert de la compétence tourisme à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019. Claude CALIMAR, dans ses propos, tiendra compte de la loi de programmation et de ses conséquences indirectes sur notre commune (notamment au niveau des dotations aux intercommunalités). Il prendra également en compte les arbitrages qui restent à faire au niveau de nos investissements.

Pour envisager l'avenir et donc établir le prochain budget, nous ferons le point sur l'endettement de la commune ou devrais-je dire sur le désendettement de la commune.

Afin de sécuriser nos investissements à venir, nous devons préserver notre capacité d'autofinancement. Aussi, nous poursuivrons la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement tout en assurant un excellent service public et nous maintiendrons bien entendu le soutien aux associations et notamment un soutien à l'action sociale.

Nous continuerons à nous imposer la plus grande prudence quant aux prévisions de recettes nouvelles ; je pense notamment aux droits de mutation, aux recettes sur le produit des jeux, etc.

Vous avez entendu parler du pacte financier, ce contrat signé entre les grandes collectivités et l'Etat relatif à l'engagement de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation annuelles des dépenses réelles de fonctionnement.

Je tiens enfin à remercier tout particulièrement les services municipaux pour le respect des lignes données afin de rationaliser et maîtriser au mieux les dépenses. »

Je passe maintenant la parole à Claude CALIMAR afin d'entamer ce débat :



Mesdames, Messieurs les conseillers Municipaux,

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de vous éclairer sur la politique, les objectifs et les critères qui ont été retenus pour l'élaboration du budget 2019 en fonction des différentes contraintes économiques financières et sociales.

La commune évolue dans un environnement sociétal, économique, fiscal et financier. Elle doit prendre en compte l'ensemble de ces contraintes pour répondre aux aspirations des Berlugans et pour satisfaire les nouveaux besoins publics dans l'élaboration du budget.

1) Environnement macro-économique

Le D.O.B pour l'année 2019 s'inscrit :

- dans la Loi de programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018 relative à la période 2018 à 2022, bien qu'elle ne soit pas applicable à notre collectivité territoriale.

- dans les nouvelles mesures de la loi de finances 2019 et de la loi rectificative 2019, dont les points significatifs sont :

- Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des occupants de la résidence principale.
- Stabilité globale des concours financiers de l'Etat.

Seule la réforme de la dotation d'intercommunalité peut avoir indirectement un effet sur nos finances locales. La réforme consiste à fusionner les quatre enveloppes de redistribution en une seule et l'enveloppe serait majorée de 30 millions d'Euros

Hormis ces points, les lois de finances 2019 comportent peu de nouvelles mesures fiscales du fait qu'une loi sur la réforme de la fiscalité locale devrait être votée au cours du deuxième trimestre 2019.

Nous espérons que cette réforme permettra non seulement de préserver, voire d'améliorer la contribution de l'Etat aux collectivités locales mais également de simplifier les mécanismes de redistribution et de voir disparaître ou regrouper des sigles du maquis des différentes contributions, tels que :

CRFP Contribution au Redressement des Finances Publiques

DCP Dispositif de Compensation Péréquée

DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de taxe Professionnelle

DNP Dotation Nationale de Péréquation

DTCE Dotation pour le Transfert de Compensation d'Exonération

FDPTP Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle

FPIC Fonds de Péréquation Intercommunale et communale



2) Situation financière de notre commune

A) Par rapport à la loi de programmation des Finances Publiques du 22 Janvier 2018

Les effets de la loi de programmation prévoient pour 2019 une évolution cumulée des dépenses réelles de fonctionnement pour 2018 et 2019 de 2.40% par rapport à 2017.

Pour notre collectivité les dépenses réelles de fonctionnement sur les deux dernières années se présentent ainsi :

Dépenses réelles de fonctionnement 2017 :

Budget principal	=	6 917 936 €
Budget Commercial	=	100 634 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	157 007 €
Budget Cinéma	=	4 817 €

Total Budget	=	7 180 394 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2018 :

Budget principal	=	7 095 149 €
Budget Commercial	=	227 243 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	134 015 €
Budget Cinéma	=	4 126 €

Total Budget	=	7 460 533 €

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient pas dépasser

$$7\,180\,394 \times 1.024 = 7\,352\,723 \text{ €}$$

L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement prévoit pour 2019 une réduction cumulée du besoin de financement de 5.2%

Pour notre collectivité le besoin annuel de financement se présente ainsi :

Besoin annuel de financement 2017 : 0 €

Besoin annuel de financement 2018 : 0 €



Alors que le remboursement annuel du capital des emprunts est de :

Année 2017

Budget principal	=	352 536 €
Budget Commercial	=	148 084 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	0 €
Budget Cinéma	=	0 €
<hr/>		
Total Remboursement 2017	=	500 620 €

Année 2018

Budget principal	=	365 735 €
Budget Commercial	=	147 140 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	0 €
Budget Cinéma	=	0 €
<hr/>		
Total Remboursement 2018	=	512 875 €

D'après la loi de programmation 2018 – 2022, nous pourrions contracter un nouvel emprunt dont le besoin annuel de financement ne devrait pas dépasser le montant de :

500 620 € (en 2017) x (100-5,20) soit 94.80% = 474 588 € soit sur une durée de 10 ans un capital d'emprunt de l'ordre de 4 500 000 €

Mais telle n'est pas la volonté de la commune. Nous ne prévoyons pas de contracter un nouvel emprunt en 2019. Notre politique en matière de financement de notre commune est de réduire le montant de la dette d'emprunt.

		Durée Résiduelle fin 2018	Montant Restant dû au 31/12/2018	Durée Résiduelle fin 2019	Montant Restant dû au 31/12/2019
ECOLE MATERNELLE	2 500 000	1 an	264 680	0	53 910
CASINO	2 000 000	7 ans	1 228 291	6 ans	1 097 341
ROTONDE	2 300 000	6 ans	1 175 728	5 ans	1 017 586
IMMEUBLE MARINONI	825 000	16 ans	715 701	15 ans	677 965
			3 384 400		2 846 802



Au 31/12/2017 le montant total des dettes tous budgets confondus est de :

Budget principal	=	2 574 408 €
Budget Commercial	=	1 328 757 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	0 €
Budget Cinéma	=	0 €

Total Dettes	=	3 903 165 €

Au 31/12/2018 le montant total des dettes tous budgets confondus est de :

Budget principal	=	2 208 673 €
Budget Commercial	=	1 175 728 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	0 €
Budget Cinéma	=	0 €

Total Dettes	=	3 384 401 €

Au 31/12/2019 le montant total des dettes tous budgets confondus sera de :

Budget principal	=	1 829 216 €
Budget Commercial	=	1 017 586 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	0 €
Budget Cinéma	=	0 €
Budget Office Municipal de Tourisme	=	

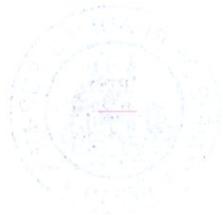
Total Dettes	=	2 846 802 €

Soit une diminution de l'endettement de 27 % par rapport à 2017.

B) Par rapport à la moyenne de la strate des communes de 3500 à 5000 habitants

La situation économique de la commune se présente ainsi :

ANNEES	2016	2017	2018	Moyenne strate 2017 en €/hab
DGF/habitant	175,71	141,69	129,64	150,00
Dépenses réelles de fonct./habitant	1 792,45	1 824,35	1 852,82	1752,00
Dépenses de personnel/Dépenses Réelles de Fonct.	56,71	56,26	56,30	56,34
Encours Dette/habitant	771,87	678,91	582,45	990,00
Dépenses Equipement/habitant	190,08	162,58	258,43	223,00



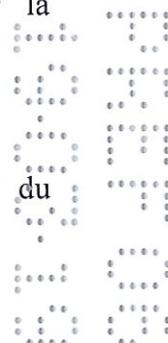
EVOLUTION DES TAXES DEPUIS 2016

ANNEE	TAXE HABITATION	TAXE FONCIER BATI	TAXE FONCIER NON BATI
2016	11,00%	11,90%	5,49%
2017	11,00%	11,90%	5,49%
2018	11,00%	11,90%	5,49%
2019			

III) Orientations budgétaires de la commune pour 2019

Les orientations budgétaires que nous vous proposons sont similaires à celles des années antérieures et ont été conduites selon les postulats suivants :

- Préservation de la marge d'autofinancement permettant d'assurer la réalisation des investissements,
- Maintenir le patrimoine,
- Agir sur tous les postes de charges, favoriser la polyvalence du personnel afin de stabiliser les charges de fonctionnement.



1) Préservation de la marge d'autofinancement

La commune doit dégager de la section de fonctionnement un excédent de ressources pour alimenter la section d'investissement afin d'assurer notamment :

- le renouvellement du mobilier du matériel et des équipements,
- la préservation du patrimoine immobilier et de son adaptation (rénovation thermique, poursuite des mises aux normes en faveur de la mobilité et de l'accueil),
- la réalisation de nouveaux investissements nécessaires à l'embellissement de notre commune afin de lui conserver son attractivité, de préserver et développer ses commerces et son artisanat.

2) Offre d'un service public de qualité

- La commune doit permettre aux administrés de continuer à vivre dans la tranquillité et la sécurité dans un contexte où les contraintes sécuritaires pèsent de plus en plus sur les finances communales.

- Contribution à la politique sociale par l'assistance aux services sociaux et notamment au C.C.A.S. qui compte de plus en plus de bénéficiaires se trouvant dans une situation fragilisée suite aux difficultés financières rencontrées (chômage, emplois précaires, etc...) ; de même ils doivent porter assistance aux anciens dont pour certains la pension de retraite ne progresse pas, contrairement aux charges et au loyer qui augmentent et pour d'autres qui voient leur santé se détériorer ou leur dépendance s'aggraver.
- La commune doit favoriser son tissu associatif, soutenir son développement afin de permettre à tout un chacun de se retrouver dans une action qui permet de participer au « bien vivre ensemble ».
- La commune doit poursuivre sa maîtrise des dépenses générées par les objectifs précités : la direction poursuivra la rationalisation de la dépense publique, anticipera au mieux les besoins en ressources humaines en optimisant la polyvalence, la formation, en maîtrisant au plus juste les heures supplémentaires et l'annualisation du temps de travail selon les besoins.

3) Evolution des recettes de fonctionnement de la commune

		C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	130 531,45	880 044,85	1 004 713,33
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	142 732,27	193 886,28	179 117,43
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	1 466 202,54	1 413 885,22	1 535 835,99
73	IMPOTS ET TAXES	5 180 648,58	5 208 965,51	5 511 689,38
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	851 971,06	747 887,20	672 036,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	646 919,96	668 735,20	618 064,55
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	434 188,57	163 539,75	35 349,81
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	477 606,88	0,00
		8 853 858,74	9 755 089,05	9 556 807,16

Les recettes sont principalement ventilées en 4 catégories :

- Produits des services
- Recettes fiscales
- Dotations subventions
- Autres produits & Atténuation des charges

a) Produits des services :

Ils comprennent les produits des domaines et des redevances à caractère sportif, de loisir et social.



En principe, ces produits restent stables. Nous prévoyons une légère diminution pour tenir compte :

- de la baisse de la redevance d'occupation du domaine public liée à l'exonération des terrasses du bd Marinoni suite aux travaux de rénovation de la place.
- de la recette exceptionnelle en 2018 de la perception de la taxe foncière sur 3 ans due par un locataire commercial.

b) Recettes fiscales :

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITIONS

ANNEES	2016	2017	2018
BASES D'IMPOSITIONS	26 238 495,00	26 407 000,00	26 727 900,00

La démographie de notre Commune reste stable. A fiscalité communale constante, les recettes devraient être identiques. Toutefois, à titre de prudence, nous prévoyons une diminution pour tenir compte de l'aléa :

- des recettes de droits de mutation. L'évolution juridique de transmission de patrimoine privilégie les mutations immobilières par voie de parts de sociétés dites à prépondérance immobilière. La cession de ces parts et non du bien immeuble détenu par la société n'est pas soumise à la taxe de publicité foncière.
- des recettes de produits de jeux ; ce secteur est un secteur économique en crise. Il est fortement concurrencé par les jeux en ligne. L'année 2018 a été satisfaisante pour l'exploitation du Casino. A titre de prudence, il ne sera pas retenu de progression de recettes pour 2019.

c) Dotations subventions :

EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS

ANNEES	2016	2017	2018
D.G.F.	666 303,00	537 294,00	491 596,00
	-17,16 %	-16,25 %	- 8,51 %
D.S.R.	26 456,00	27 307,00	29 191,00

Il n'est pas prévu d'évolution de leur montant.

d) **Autres produits & atténuation de charges:**

Ces produits sont composés principalement des revenus d'immeubles. Nous prévoyons en 2019 un accroissement pour tenir compte de l'augmentation de la redevance du Casino.

4) Evolution des dépenses de fonctionnement de la commune

EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

		C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018
011	CHARGES GENERALES	1 722 759,55	1 838 134,40	2 081 889,77
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 855 158,23	3 892 187,55	3 955 838,76
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Loi SRU)	94 692,55	110 882,00	69 261,57
65	AUTRES CHARGES	544 522,00	947 900,53	897 707,55
66	CHARGES FINANCIERES	120 179,00	92 520,00	80 927,68
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	459 676,00	36 312,36	9 524,08
	TOTAL	6 896 988,33	6 917 936,00	7 095 149,41

a) Maitrise des charges générales de fonctionnement

Nous prévoyons en 2019 une stabilisation des charges de fonctionnement à l'exception de la charge liée à la lutte contre le charançon.

C'est ainsi que nous prévoyons une évolution du montant des dépenses réelles de fonctionnement conforme à celui prévu par la loi de programmation 2018-2022

b) Politique en matière de ressources humaines

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

ANNEES	2016	2017	2018
EMPLOIS POURVUS	90,30	88,60	90,10
DEPENSES DE PERSONNEL	3 855 158,23	3 892 187,55	3 955 838,76

Nous poursuivrons la maîtrise des dépenses de la masse salariale et de l'effectif communal.



Equivalent Temps Plein au 1^{er} janvier de 2009 à 2018

	ETP
2009	95,17
2010	82,50
2011	89,10
2012	88,00
2013	88,30
2014	89,10
2015	90,00
2016	90,30
2017	88,60
2018	90,10

En 2019, l'effectif du personnel diminuera du fait de la métropolisation de l'Office de Tourisme.

5) Investissements prévus en 2019

Nous prévoyons pour 2019 la réalisation de nouveaux investissements de l'ordre de 1 500 000 €

Environnement – Plage et espaces verts montant 280 000 € dont principalement :

Plantations d'arbres	5 000 €
Pièges à charançon	15 000 €
Aires de jeux	5 000 €
Enrochement et aménagement jardin baie des fourmis	250 000 €

Bâtiment Place et voirie : montant 920 000 € dont principalement :

Rénovation Bâtiments et appartements	410 000 €
Travaux voirie et équipements Place Marinoni	360 000 €
Cimetière	80 000 €
Participation Côte Azur Habitat	75 000 €





Divers services – acquisitions matériel: montant 265 000 € dont principalement :

Sport loisirs	5 000 €
Ecole, crèche & cantine	17 000 €
Police Municipale	9 000 €
Administration générale	60 000 €
Voirie – Illuminations	90 000 €
Remplacement de véhicules	35 000 €
Modernisation horodateurs	50 000 €

IV) CONCLUSION

Cette année, dernière année de notre mandature verra de nouveau nos dépenses de fonctionnement maîtrisées. Nos dépenses d'investissement permettront de continuer l'embellissement de notre commune. Son désendettement permettra de dégager des potentialités importantes de financement et de nouveaux projets pour la mandature à venir.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

